



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



CONSEIL EN INSTALLATIONS CLASSEES

Objectifs

Conseil dans le domaine de la réglementation pour les « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ». Montage de dossiers de déclaration d'ICPE, de demande de dérogation aux règles de distance. Travail en partenariat avec un Bureau d'Études pour la réalisation de Demande d'Autorisation d'Exploiter. Réalisation de plans d'épandage.

■ Qui est concerné ?

Éleveurs bovins, porcins et avicoles dont l'élevage est en Alsace et soumis à la réglementation ICPE.

■ Prestation proposée

- Dossier de déclaration d'Installation Classée.
- Dossier de demande de dérogation aux règles de distance (Installation Classée soumise à déclaration).
- Dossier d'information sur l'évolution des activités d'une Installation Classée soumise à autorisation.
- Description d'installations d'élevage dans le cadre d'une Demande d'Autorisation d'Exploiter.
- Réalisation de plans d'épandage dans le cadre d'une Demande d'Autorisation d'Exploiter.
- Mise à jour de plans d'épandage.

Nous vous remettons :

- Un compte rendu écrit de diagnostic et de conseil.

■ Nos +

- Un conseiller proche du terrain et des réalités locales.
- Un conseil neutre et personnalisé, une écoute et analyse objective.
- Une expertise réglementaire pointue permettant de déposer des dossiers complets.
- Etroite collaboration avec les administrations compétentes.

Votre conseiller référent

• Schiltigheim

■ Vincent GARTISER

03 88 19 17 49

vincent.gartiser@alsace.chambagri.fr

• Sainte Croix en Plaine

■ Léon LEONARD

03 89 20 97 31

leon.leonard@alsace.chambagri.fr



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Partenaires

- Groupement de producteurs, Services de l'État, Bureaux d'Études.

Tarif - Durée

Tarif sur demande

Conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet.

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera préciser dans le contrat.

Nos Engagements proposés

✓ Régime déclaratif :

- Dossier de déclaration et ou d'activité pour une installation classée :
 - description des installations
 - documents graphiques
- Dossier de demande de dérogation aux règles de distance (Installation Classée soumise à déclaration) pour passage au CODERST :
 - description de la demande
 - documents graphiques
- Dossier de régularisation effectif, capacité de stockage, modalités de fonctionnement, du plan d'épandage :
 - description de l'évolution des activités
 - documents graphiques
- Réalisation d'un plan d'épandage :
 - relevé parcellaire
 - cartographie

✓ Régime autorisation et enregistrement :

- Description d'installations d'élevage dans le cadre d'une Demande d'Autorisation d'Exploiter :
 - description des installations
 - calcul des capacités de stockage règlementaires / agronomiques
 - documents graphiques
- Réalisation d'un plan d'épandage dans le cadre d'une Demande d'Autorisation d'Exploiter :
 - description du périmètre d'épandage et de ses aptitudes
 - définition de la gestion prévisionnelle des effluents d'élevage
 - cartographie
- Mise à jour de plans d'épandage (élevages autorisés) :
 - description du périmètre d'épandage et de ses aptitudes
 - définition de la gestion prévisionnelle des effluents d'élevage
 - cartographie

Le choix des engagements sera à cocher par l'exploitant lors de la contractualisation de la prestation.



Chambre d'agriculture Alsace

■ Siège et Site du Bas-Rhin

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cedex

■ téléphone : 03 88 19 17 17 ■ fax : 03 88 83 30 54

■ mail : direction@alsace.chambagri.fr

■ Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ téléphone : 03 89 20 97 00 ■ fax : 03 89 20 97 01

■ Site internet : www.alsace.chambagri.fr

■ Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

